Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 061-200066256-20260918-37_2026-AU

Gouffern en Auge

DECISION DU MAIRE N° 37 / 2026

OBJET : Avenants de prolongation de délais au marché de travaux n° 2025-006
Construction d'une maison de santé.

Le Maire de GOUFFERN EN AUGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2026-06-05 du 08 juillet 2026 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Mme le Maire, par délégation de cette assemblée, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 2025-08-02 du 25 septembre 2025 autorisant M. le Maire à attribuer les lots du marché 2025-006 relatif aux travaux de construction d'une maison de santé dans une partie des locaux de l'ancienne école de Fel,

Considérant que la réalisation des travaux s'est déroulée sur une période plus longue que prévue et qu'il y a donc lieu de prolonger les délais de réalisation des lots n°1 (avenant n°2 – entreprise Lawson), n°2 (avenant n°3 – entreprise EBM), n°4 (avenant n°2 – entreprise Menuiserie Louise), n°5 (avenant n°2 – entreprise Mailhes Pottier), n°6 (avenant n°3 – entreprise Menuiserie Louise), n°8 (avenant n°1 – entreprise Elairgie) et n°9 (avenant n°2 – entreprise DBEG),

Considérant que tous les avenants présentés n'ont aucune incidence budgétaire,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les avenants de prolongation de délais sans aucune incidence budgétaire du marché 2025-006 suivants

lot n°1 VRD Espaces verts - avenant n°2 – entreprise Lawson,

lot n°2 Démolition Maçonnerie Faïence - avenant n°3 – entreprise EBM,

lot n°4 Menuiseries extérieures Serrurerie - avenant n°2 – entreprise Menuiserie Louise,

lot n°5 Plâtrerie Cloisons Faux plafonds - avenant n°2 – entreprise Mailhes Pottier,

lot n°6 Menuiserie intérieures - avenant n°3 – entreprise Menuiserie Louise,

lot n°8 Plomberie Chauffage Ventilation - avenant n°1 – entreprise Elairgie,

lot n°9 Electricité - avenant n°2 – entreprise DBEG.

Article 2 : de signer les avenants au marché 2025-006 détaillés à l'article 1.

Article 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGE,
Le 18 septembre 2026
Le Maire,
Véronique CHANTEPIE

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE